

Image not found or type unknown



Restitution de provisions suite état des lieux

Par **vincgu**, le **30/10/2010** à **09:15**

Bonjour,rrrnJe suis propriétaire d'un logement que je loue par une agence. Lors du départ d'un ancien locataire, l'agence a fait l'état des lieux sans la présence de ce locataire et a retenu la caution pour nettoyer le logement. rnrnLe locataire contestant l'état de salubrité du logement a refusé en contre-partie de régler ses dernières factures d'eau, d'ordures et de remise en état du logement. Il reste donc un impayé assez important qui est reconduit chaque mois au nom du locataire qui n'est même plus dans le logement. rnrnN'ayant plus de contact avec le locataire. Puis-je me retourner contre l'agence? Si oui, quelle est la procédure?